



**Isabelle Héliot-Couronne**

Adjointe au Maire  
Chargée des Finances, de l'Audit,  
de l'Optimisation des ressources, des Mutualisations,  
de la Modernisation, de la Sécurité et de l'accessibilité  
dans les Etablissements Recevant du Public

DECISION N° 2020/0081

Direction des Finances

**Objet : Tarifs agents de sécurité, SSIAP 1 et 2**

Le Maire de la Ville de TROYES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-22

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 25 mai 2020 accordant au Maire délégation pour la fixation des droits sans caractère fiscal existants et futurs,

Vu l'arrêté N° 2020/2889 du 8 juin 2020 par lequel le Maire subdélègue sa signature en matière de tarifs à Mme Isabelle Héliot-Couronne, Adjointe au Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Valéry Denis, Adjoint au Maire et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à M. Bruno Baudoux, Adjoint au Maire,

Vu la délibération n°19 du 16/12/2019 portant sur la fixation des tarifs 2020,

Vu la décision n°144 du 18/12/2019 portant sur la fixation des tarifs 2020,

**DECIDE**

## ARTICLE UNIQUE:

Les tarifs concernant les agents de sécurité ainsi que ceux concernant les SSIAP 1 et 2 sont modifiés comme suit :

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
<b>TAUX HORAIRE MAIN D'ŒUVRE</b>			
Agent de sécurité en journée	H	20,00	22,50
Agent de sécurité de nuit ou dimanche en journée	H	22,00	24,50
Agent de sécurité dimanche de nuit	H	24,00	27,00
Agent de sécurité jour férié de jour	H	40,00	44,50
Agent de sécurité jour férié de nuit	H	42,00	49,00
Agent de sécurité dimanche férié de nuit	H	44,00	54,00
SSIAP 1* en journée	H	22,00	23,00
SSIAP 1* de nuit ou dimanche en journée	H	24,00	25,50
SSIAP 1* dimanche de nuit	H	26,00	27,50
SSIAP 1* jour férié de jour	H	42,50	46,00
SSIAP 1* jour férié de nuit	H	45,00	50,50
SSIAP 1* dimanche férié de nuit	H	47,00	55,50
SSIAP 2* en journée	H	23,00	25,00
SSIAP 2* de nuit	H	26,00	27,50
SSIAP 2* dimanche en journée	H	25,00	27,50
SSIAP 2* dimanche de nuit	H	28,00	30,00
SSIAP 2* jour férié de jour	H	46,00	50,00
SSIAP 2* jour férié de nuit	H	48,00	55,00
SSIAP 2* dimanche férié de nuit	H	51,00	60,50
*SSIAP 1 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Agent de sécurité incendie			
SSIAP 2 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Chef d'équipe de sécurité incendie			
Pour les SSIAP et les agents de sécurité : Horaires de journée : 6h à 21h - Horaires de nuit : 21h à 6h			



Isabelle HELIOT-COURONNE

ISABELLE HELIOT-COURONNE  
2020.10.14 19:08:09 +0200  
Ref:20201012\_113720\_1-4-O  
Signature numérique  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe au Maire chargée des Finances, de  
l'Audit, de l'Optimisation des ressources, des  
Mutualisations, de la Modernisation, de la  
Sécurité et de l'accessibilité dans les ERP